

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 8 février 2023 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mmes/MM.

BARBIER Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GUILLIER** Anne ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
GEIST Pierre (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
IMBS Pia (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
REINER Denis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

Membres absents excusés : MM.

DECKER Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **LUTTMANN** Pierre ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 2 février 2023

ORGANISATION DES RÉUNIONS DES INSTANCES EN 2023

Le Président présente aux membres de la Commission Permanente le calendrier prévisionnel des réunions des instances du SDEA en 2023.

Il indique que ce point comporte trois volets.

1^{er} volet : l'échelon local

S'agissant de l'échelon local, il propose :

A. d'organiser les Commissions Locales comme suit :

- les Commissions Locales de « printemps » se réuniraient du 27 mars au 19 juin. Outre les points traditionnels (gestion technique et financière de l'année passée, affaires territoriales et locales...), l'ordre du jour contiendrait un focus sur l'envolée des coûts de l'énergie et son impact sur chacun des périmètres depuis l'élaboration des budgets par les Commissions Locales d'automne 2022, en vue de réajuster ces budgets le cas échéant.
- les Commissions Locales « d'automne » auraient lieu du 28 août au 23 octobre, et porteraient principalement sur la préparation budgétaire 2024, l'exécution du budget 2023 et d'autres points d'actualité.

Il propose que les Directeurs de Territoire définissent les calendriers et lieux de réunion avec chaque Président de Commission Locale.

B. d'organiser, dans la poursuite de la dynamique déjà engagée et plébiscitée, des conférences de l'eau de concert avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de partager et construire les enjeux de l'eau au sein des politiques publiques, notamment avec les Communautés de Communes de Marckolsheim, du Kochersberg, du Pays de Saverne, et d'Erstein.

2^e volet : l'échelon territorial

S'agissant de l'échelon territorial, il propose d'organiser la tenue des Conseils Territoriaux comme suit :

- les premiers Conseils Territoriaux se tiendraient du 19 juin au 7 juillet. Outre les points traditionnels, l'ordre du jour contiendrait des points spécifiques restant à définir, et pour lesquels il invite les représentants des Conseils Territoriaux à émettre des propositions ;
- les Conseils Territoriaux suivants auraient lieu du 23 octobre au 10 novembre. Ils porteraient notamment sur la validation des éléments budgétaires des Commissions Locales, la consolidation des données à l'échelle territoriale, les actions réalisées et les projets à mener.

3^e volet : l'échelon global

S'agissant de l'échelon global, il propose :

A. d'organiser les réunions des instances comme suit :

- les Commissions Permanentes se tiendraient conformément au planning transmis antérieurement ;
- le Conseil d'Administration se réunirait une première fois le 31 mai 2023, afin de valider les comptes et résultats 2022 et les éventuels ajustements budgétaires 2023 liés à l'évolution des coûts, et une seconde fois le 29 novembre 2023 afin de préparer le budget 2024. Il informe que ces réunions seraient également l'occasion de valider les demandes d'adhésions et de transferts de compétences survenues dans l'année.
- la première Assemblée Générale se tiendrait le 14 juin à 15h au Dôme de Mutzig. Elle s'articulerait autour d'une partie statutaire, destinée essentiellement à valider les comptes et résultats 2022, les ajustements budgétaires de 2023 et les ajustements statutaires en vue de répondre à l'une des demandes formulées dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et d'une intervention de Madame Emma HAZIZA, hydrologue et conférencière reconnue, suivi d'un large temps d'échanges autour de la thématique « Comment co-construire la résilience des territoires à l'heure du changement climatique ? ».
- la traditionnelle Assemblée Générale de fin d'année aurait lieu le 11 décembre au Palais de la Musique et des Congrès, avec une partie statutaire suivie d'une table ronde sur la gestion des eaux pluviales urbaines faisant suite à la prise de cette compétence au 1^{er} janvier 2023.

B. de poursuivre et finaliser le temps d'échange avec notamment les Présidents de Territoire, les membres de la Commission Permanente du Territoire et la Direction Générale Adjointe par un point d'étape partagé sur les projets en cours, les priorités et enjeux à venir et les perspectives 2026. Il informe que deux rendez-vous ont déjà eu lieu, respectivement pour le Territoire Ouest et pour le Territoire Nord.

C. de poursuivre le parcours de formation des élus, avec trois nouveaux modules « techniques » portant sur :

- la permanence et la gestion de crise ;
- les extensions et les branchements ;
- la prévention des inondations.

D. de fixer la date de la convention du personnel au 16 juin 2023, à partir de 17h : trois tables rondes portant respectivement sur la transformation écologique, numérique et sociale y seraient organisées.

Il précise enfin que la tenue des Commissions Thématiques et les priorités y afférentes seront évoquées lors du point « Commissions Thématiques : point d'information et perspectives ».

APRES en avoir délibéré ;

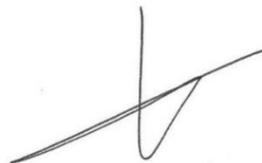
**LA COMMISSION PERMANENTE
A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** des informations fournies par le Président.
- **APPROUVE** la fixation du calendrier prévisionnel 2023 des échelons local, territorial et global tel que présenté en séance.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20230208-2302004-DE Date de télétransmission : 05/04/2023 Date de réception préfecture : 05/04/2023
--